



Ordonnance de référé contradictoire

Par **YON**, le **23/03/2011** à **05:53**

Bonjour,

Je suis passée au tribunal pour impayés de loyers. Résultat: je reste dans les lieux contre remboursement mensuel+loyer. Le compte rendu date du 25.02. Or j'ai reçu 1 acte pour 1 "ordonnance de référé contradictoire en 1er ressort rendu le 25.02". Qu'est-ce que ça signifie? À quoi dois-je m'attendre? Que faire? Merci

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **13:57**

Je ne comprends pas la question. Vous avez le jugement de référé, il n'y en a qu'un